

Québec, le 20 avril 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le député de Sanguinet a déposé une pétition à l'Assemblée nationale, le 9 mars 2016, à la suite de la décision de la Cour d'appel en novembre 2015 en faveur du Procureur général du Québec contre Air Canada.

Cette pétition demande au gouvernement du Québec de continuer son implication pour qu'Air Canada respecte sa loi constitutive en maintenant un centre d'entretien, entre autres, dans la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Toutefois, par ses attendus, la pétition demande surtout d'écarter le syndicat de Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) des discussions et d'informer de tout développement un porte-parole des anciens employés d'Aveos/Air Canada.

Vous comprendrez qu'il n'est pas du ressort de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation de déterminer qui représente le mieux les anciens travailleurs d'Aveos/Air Canada. Ces derniers ont également déposé une demande de recours collectif contre la Procureure générale du Québec en vue d'obtenir une indemnisation, ce qui rend plus difficile, pour le gouvernement du Québec, toute communication avec ce groupe.

Par ailleurs, depuis le moment où la pétition a commencé, plusieurs événements majeurs sont survenus, qui ont eu pour effet de rendre la demande moins pertinente. M. Alain Therrien a d'ailleurs soumis une nouvelle pétition qui tient compte de l'évolution rapide des événements.

... 2

Je vous rappelle que nous sommes intervenus de plusieurs façons afin de maximiser les retombées économiques de l'acquisition projetée par Air Canada de 45 avions CS300 de Bombardier, assortie d'options pour 30 appareils supplémentaires. Ainsi, en plus des emplois créés chez Bombardier par cette transaction, Air Canada s'engage à faire effectuer, au Québec, les travaux de révision et d'entretien lourd de ses appareils de la Série C pour une période de 20 ans, collaborant ainsi à la mise en place d'un centre d'excellence de calibre mondial.

Il existe de plus un engagement ferme de voir à la mise sur pied d'un centre d'excellence portant sur la révision et l'entretien des appareils de la Série C au Québec. La mise en place du centre d'excellence mondial pourrait créer jusqu'à 1 000 emplois sur une période de 15 ans, ce qui, compte tenu des autres investissements annoncés depuis 2012 dans ce secteur, permettrait de récupérer les emplois perdus lors de la fermeture d'Aveos.

En somme, nous souhaitons maximiser les avantages économiques concrets pour le bénéfice des travailleurs et du Québec plutôt que de miser sur un jugement déclaratoire qui n'avait pas de portée exécutoire.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Anglade